

édito



M. le maire lors de la journée «Nettoyons la Nature»

Chères Marennaises, chers Marennais,

Dans votre bulletin mensuel du mois de décembre vous trouverez un dossier consacré à la mise en place d'un nouveau point d'accès au droit à Marennes. Cette initiative municipale est une réaction à la fermeture prochaine du Tribunal d'instance de Marennes (décidée en 2008 par le gouvernement dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Il a fallu se battre pour obtenir le maintien de services annexés à notre tribunal (comme le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le conciliateur) et la création de nouveaux services (le Centre d'Information pour les Droits des Femmes et de la famille, une permanence de la chambre des notaires...) et nous avons finalement obtenu gain de cause. Ces services, qui seront installés, dès le 4 janvier dans les anciens bureaux vétérinaires, vont vous permettre de trouver dans votre ville des informations qui vous seront bien souvent précieuses.

C'est dans ce même esprit de solidarité et avec nos partenaires de la communauté de communes que nous mutualisons le service d'aides à domicile et créons un outil d'analyse des besoins sociaux. Ces fonctions vont être confiées au nouveau centre intercommunal d'action sociale. Ces avancées nous permettront d'avoir une vision plus globale de la nature des besoins et des interventions sur tout le territoire du Bassin de Marennes.

C'est également dans un esprit de partenariat et d'entente intelligente avec les communes voisines que nous avons voté la création d'un nouveau dojo et d'une piste d'athlétisme. Et c'est avec un grand plaisir que je vous annonce que ces équipements seront construits sur la commune de Marennes.

Lorsque les partenaires savent coopérer dans l'intérêt général, il n'y a aucun perdant. C'est bien là l'esprit et la volonté que la municipalité insuffle pour la commune et au delà, pour le canton.

Sur ces bonnes nouvelles, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

Rencontre Littéraire «Les belles étrangères»



Eleni Sikelianos lors de la présentation de son livre

Au milieu d'étapes plus prestigieuses les unes que les autres (Lyon, Paris, Toulouse ou Marseille), la médiathèque de Marennes a accueilli, à son tour, le 18 octobre dernier, une escale des rencontres littéraires «Les belles étrangères». Organisées par le Centre national du livre pour le Ministère de la Culture et

de la Communication depuis 1987, Les Belles Étrangères favorisent la découverte de littératures étrangères ou d'auteurs encore peu connus en France. Le principe repose sur l'invitation, en novembre de chaque année, d'un groupe d'écrivains d'un même pays ou d'une même aire linguistique, et l'organisation d'une série de rencontres dans toute la France, avec des librairies, des bibliothèques, des universités et des associations culturelles partenaires des Belles Étrangères. Pour cette édition 2009, le Centre National du livre a invité douze écrivains des États-Unis représentant tous les genres littéraires : roman, nouvelles, poésie, essais, BD. La médiathèque de Marennes, l'un des pôles majeurs pour le développement de la lecture publique sur le territoire micro régional, a, cette année encore, participé aux belles étrangères. Deux écrivains étaient attendus, Percival Everett et Eleni Sikelianos. Malheureusement, Percival Everett a dû annuler sa conférence à Marennes comme dans de nombreuses villes en France, pour des raisons de santé. Les Marennais ont donc accueilli Eleni Sikelianos. C'est avec un plaisir et une curiosité manifestes qu'ils ont découvert cet auteur, encore peu connu en France. Elle publie pourtant son premier recueil de poèmes en 1993 : To Speak While Dreaming. Deux recueils traduits en français suivront cette première édition, les poèmes d'Earliest Worlds en 2001 et The California Poems en 2004.

■ Ça s'est passé à Marennes

11 novembre : une cérémonie réussie

C'est sous un ciel pluvieux que les participants à la cérémonie de Marennes se sont retrouvés Place Chasseloup-Laubat. Cette cérémonie, placée cette année sous le signe de la réconciliation, a fait déplacer les Marennais en grand nombre.



Défilé le 11 novembre 2009



Les officiels lors du dépôt des gerbes

Précédé par l'harmonie fanfare « l'Avenir de Marennes », le cortège était formé d'associations d'Anciens combattants et de leurs drapeaux, de pompiers, de personnalités civiles et militaires ainsi que du public. Tous se sont rendus Place du Souvenir devant le monument aux morts où attendait un piquet d'honneur de Marine Nationale. Parmi les personnalités présentes à cette commémoration, on a pu distinguer Mickaël VALLET, Maire de Marennes et Président du Pays Marennes-Oléron ; Marc PELLACŒUR, Conseiller général ; Jean-Luc ROUSSEAU, Maire de Bourcefranc et Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ; Pierre PORTIER, Maire de St-Just-Luzac ; Jean-Marie PETIT, Maire de Hiers-Brouage ; le Lieutenant Colonel Jean-Dominique GIEN, représentant le Général commandant la base aérienne 721 de Rochefort St-Agnant ; Mme Kristen Siret-Jolive, l'Administrateur des Affaires Maritimes, quartier de Marennes-Oléron ; le représentant de la Gendarmerie ; le Lieutenant Jean DEMAILLY, chef du centre de secours et d'incendie de Marennes ainsi que des officiers et sous-officiers de l'Armée de l'air.

La montée des couleurs, les sonneries, la minute de silence, les dépôts de gerbes, la lecture du manifeste de L'UFAC par Gabriel LAGRANGE, Président des Anciens combattants, l'allocution du Maire de Marennes et la lecture du message d'Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants étaient placés sous le commandement de Jean-Luc PIEROPAN. Au cours de cette cérémonie, le Général COUPEZ a décoré le Sergent Bruno TECHE de la Croix du combattant. La Marseillaise et les Allobroges interprétées par l'harmonie fanfare « l'Avenir de Marennes » et le groupe vocal « Diapason » ont parachevé la cérémonie au monument aux morts. Un vin d'honneur à l'Hôtel de ville était ensuite offert à tous les participants.

Passation de commandement chez les pompiers



Jean Demailly, le lieutenant Colonel Calvo et Dominique Cottereau



Le lieutenant Colonel Calvo, Mickaël Vallet et Dominique Cottereau

Vendredi 6 novembre, au Centre d'Animations et de Loisirs de Marennes, la cérémonie de passation de commandement chez les pompiers de la commune entre Dominique COTTEREAU et le Lieutenant Jean DEMAILLY et en présence du Lieutenant Colonel CALVO, chef du groupement centre a été une véritable réussite. Les différents corps de métiers amenés à travailler avec les pompiers lors de situations d'urgence (Police, gendarmerie, médecins), le Conseiller général, le Maire de Marennes ainsi que l'équipe municipale, ont assisté à cette passation effectuée de manière très officielle par le Lieutenant Colonel CALVO. Dominique COTTEREAU, Commandant du centre de secours depuis 1994, employé communal depuis 27 ans, a reçu un hommage bien mérité pour toutes ses années de bons et loyaux services. Ce Charentais-Maritime de naissance, décoré lors du 14 juillet cette année pour son ancienneté et ses mérites au sein des « hommes du feu » est en effet une des figures appréciées de la commune comme en témoigne les nombreuses personnes présentes ce soir-là. Il cède la place et devient adjoint de son successeur, Jean DEMAILLY, jeune Marennais de 40 ans, originaire de la région parisienne, Charentais-Maritime depuis 2004, également très apprécié par ses pairs. Lors de cette cérémonie, et au-delà de ces deux hommes, Monsieur le Maire a reconnu l'importance pour la commune de pouvoir compter un centre de secours de cette qualité.

UDCCAS

Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Marennes, représenté par Nathalie AKERMANN a accueilli le 9 novembre dernier l'assemblée générale extraordinaire pour la création d'une nouvelle Union Départementale des CCAS (UDCCAS) en présence de Thierry LEBLAN, Président de l'UDCCAS et adjoint aux affaires sociales de la ville de Saintes ainsi que de 17 des 36 communes adhérentes du département. Cette réunion a permis d'adopter les nouveaux statuts de l'UDCCAS et ses modalités de fonctionnement. Cette réunion a été l'occasion de mettre en place l'UDCCAS (force de proposition et de discussion avec les institutions départementales en ce qui concerne l'aide à domicile, l'instruction du RSA...), mais a également permis d'échanger et de partager les expériences des CCAS afin d'améliorer encore davantage les actions au service des citoyens. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre plus large de l'organisation de l'action sociale sur des territoires aux caractéristiques différentes et, en ce qui nous concerne celui du bassin de Marennes, avec la création prochaine, sous l'impulsion des élus d'un Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS). Le CCAS de Marennes dans le cadre de l'aide à domicile intervient déjà sur tout le territoire cantonal mais il était important de mutualiser les moyens et d'« officialiser » la cohérence de notre territoire pour le plus grand bénéfice des administrés. De quoi donner de réelles perspectives pour les prochaines années dans ce domaine.



Thierry Leblan, président de l'UDCCAS

Conseil municipal du 19 novembre 2009

Absents ayant donné pouvoir : Jacques BARON, Brigitte KHQJASTEJ, Mariane LUQUE, Suzy RENAUD, Marie-Catherine THOMAS. Madame Claude BALLOTEAU est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente. Le procès-verbal est adopté : pour : 26 - abstention : 1 (M. GRANDILLON)

Fonctionnement du conseil municipal :

Madame Marie-Laurence POIRIEZ est désignée déléguée spéciale pour les fêtes en remplacement de Monsieur LIEBGOTT devenu adjoint au maire lors du précédent conseil municipal. Monsieur Jean-Pierre FROC est maintenu dans ses fonctions de délégué spécial pour le cadre de vie et l'environnement. Pour : 23 Abstentions : 4 (Alain MONBEIG, Suzy RENAUD, Madeleine VAN SWOL, Marie-Catherine THOMAS)

Urbanisme :

Il est décidé de prescrire la révision simplifiée du plan local d'urbanisme afin de prendre en compte le futur projet d'aménagement extérieur du Mac Donald's, ce projet étant d'intérêt général.

Monsieur le maire souligne que la révision générale du PLU, qui a été prescrite le 19 juin dernier, nécessitera deux à trois années d'études. Aussi, a-t-il souhaité procéder à la révision simplifiée du PLU afin de permettre la valorisation de l'entrée de ville par la réalisation du projet du Mac Donald's (achèvement du parking paysager) Il précise que la commune s'est assurée auprès du SAT (service d'aménagement du territoire) que les conditions d'intérêt général étaient bien remplies. Il précise par ailleurs que le directeur du Mac Donald's avait, à de très nombreuses reprises demandé à l'ancienne municipalité de prendre en compte ce changement de zonage dans le projet de PLU. Or, cette question n'ayant été ni prévue dans le PLU, ni soulevée lors de l'enquête publique, ce changement de zonage n'a pu être opéré avant le vote définitif du PLU. Il souligne que la révision simplifiée a pour but de régulariser une situation existante. Par ailleurs, le Mac Donald's s'est engagé à refaire sa façade afin qu'elle s'intègre davantage dans le paysage.

Monsieur PELLACOEUR demande ce qui prouve que le Mac Donald's va réellement changer sa façade. Mme VAN SWOL rappelle que le responsable du Mac Donald's a présenté son projet lors d'une réunion de la commission d'urbanisme, ce projet lui ayant paru très correct. Monsieur PELLACOEUR informe qu'il n'a pas été convoqué à cette commission.

Monsieur le maire note que la convocation a été adressée, comme lors de chaque réunion, à tous les membres de la commission. Madame VAN SWOL fait observer à Monsieur PELLACOEUR qu'il fallait venir à cette réunion.

Monsieur le maire souligne que l'objet de la demande du Mac Donald's sur laquelle porte le vote n'est pas la façade mais l'aménagement d'un espace de stationnement, le changement de façade constituant un élément supplémentaire ne dépendant pas du PLU.

Mme VAN SWOL note que, compte-tenu du futur projet, ce sera mieux qu'aujourd'hui.

Monsieur PELLACOEUR souligne qu'il n'a fréquenté qu'une seule fois le Mac Donald's. Il précise que si le projet a pour but d'améliorer la sécurité autour du parking, il est dans ce cas favorable à la révision simplifiée.

Monsieur GRANDILLON note que tant que la révision simplifiée ne sera pas approuvée, le Mac Donald's ne pourra pas déposer son projet d'aménagement à la mairie. Madame EUSOP souligne qu'il aurait peut-être été bien de présenter le projet du Mac Donald's lors de cette question relative à la révision simplifiée du PLU.

Monsieur le maire répète qu'effectivement, la délibération porte sur le fait d'engager la révision simplifiée sans présumer de l'acceptation du projet final présenté par Mac Donald's.

Pour : 26 Abstention : 1 (Marc PELLACOEUR)

Communauté de Communes du Bassin de Marennes :

- Equipements sportifs :

A l'unanimité, il est décidé d'accepter la modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence développement et aménagement sportif de l'espace communautaire en ces termes :

"Sont déclarés d'intérêt communautaires les équipements sportifs suivants : la salle omnisports située à Marennes, l'école de voile située à Bourcefranc-Le Chapus, le stade d'athlétisme situé à Marennes, le dojo situé à Marennes, ainsi que les nouveaux équipements qui seront inscrits dans un programme d'actions communautaires adopté à la majorité qualifiée requise pour la création par les conseils municipaux".

Il est décidé, par ailleurs, d'élargir le champ d'actions des compétences intercommunales en matière sociale en déclarant d'intérêt communautaire le service d'aides à domicile et l'analyse des besoins sociaux.

Monsieur le maire souligne que dans le projet de délibération préparé par la communauté de communes, il a été oublié le terme "qualifiée". Il rappelle que les conseillers municipaux ont été réunis la semaine dernière pour leur expliquer en détail ce que signifie un Centre Intercommunal d'Action Sociale et quels équipements sportifs seraient réalisés par la communauté de communes. Il précise que des explications seront apportées dans les bulletins municipaux pour informer les

Marennais. Il informe que les aides à domicile ont été également réunies pour leur présenter le projet de CCAS. Certaines communes ont déjà délibéré.

Monsieur GRANDILLON exprime son accord sur la réalisation d'une piste d'athlétisme et d'un dojo à Marennes. Il demande toutefois si c'est une proposition de la communauté de communes ou de la commune.

Monsieur le maire répond que ces deux équipements ont fait l'objet d'échanges entre la commune et la communauté de communes. Il rappelle que la communauté de communes avait dit qu'elle attendait que la commune de Marennes procède à la révision de son PLU pour lancer cette opération. Aujourd'hui, le PLU est approuvé. La commune de Marennes s'est alors tournée vers la communauté de communes pour lui demander de réaliser cette opération. Il souligne qu'il y a eu des discussions sur les lieux d'implantation de ces équipements. Il a fait observer à la communauté de communes qu'il était souhaitable que cela se fasse à Marennes pour des questions de centralité sur le territoire cantonal.

Monsieur GRANDILLON informe qu'il a vu dans le journal Sud Ouest un avis d'appel à la concurrence lancé par la communauté de communes au sujet des équipements sportifs.

Monsieur TRANCHANT précise que cet avis a été lancé par la communauté de communes en vue d'une simple assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur GRANDILLON demande où ces équipements vont être implantés.

Monsieur le maire informe qu'ils seront implantés là où ils étaient prévus initialement dans le PLU préparé par l'ancienne municipalité sous la zone artisanale Fief de Feusse.

Monsieur GRANDILLON demande si on pense à un projet global. Monsieur GRANDILLON note qu'il n'est pas interdit à une commune de réaliser ses propres équipements sportifs s'ils ne sont pas communautaires. Il souhaite qu'un projet global soit présenté par la communauté de communes.

Monsieur le maire répond qu'il sera très attentif sur le projet de réalisation de ces équipements sportifs. Il rappelle que c'est lui qui délivrera le permis de construire. Il a déjà discuté de ce dossier avec les élus communautaires en juillet dernier. Il souligne que la question essentielle lors de la réalisation de nouveaux équipements communautaires est, à son avis, celle des déplacements et de la façon d'y accéder.

- Création d'un centre intercommunal d'action sociale

Mme AKERMANN, adjointe aux affaires sociales, explique que le service d'aides à domicile, géré actuellement par le centre communal d'action sociale de Marennes, intervient depuis des années sur l'ensemble du canton, ce qui n'est pas très légal. Il y a un accord de principe entre le CCAS de Marennes et la communauté de communes pour que la communauté de communes, à travers un Centre Intercommunal d'Action Sociale, reprenne le service

d'aides à domicile, ce qui ne change rien pour le personnel. Il y a également un accord pour la réalisation d'une étude des besoins sociaux à l'échelle cantonale, ce qui est une obligation pour chaque commune mais qu'aucune d'entre elles n'exerçait vraiment.

Monsieur le maire explique que, financièrement, il n'y aura pas de charges nouvelles pour les communes car elles participent déjà au service d'aides à domicile. Le directeur du CCAS de Marennes va être mis partiellement à disposition de la communauté de communes. Rien ne sera changé pour les aides à domicile et les bénéficiaires. Le logo du CCAS va être modifié. Ce qui va changer par rapport à la situation actuelle, c'est que la commune de Marennes ne décidera plus seule des tarifs, des horaires etc. Les élus de la communauté de communes vont devoir se responsabiliser sur ces tarifs. Les locaux continueront d'être ceux du CCAS de Marennes.

Monsieur GRANDILLON demande si le personnel du CCAS va passer sous la coupe de la communauté de communes. Monsieur le maire informe que le personnel des aides à domicile sera sous l'autorité de la communauté de communes. Toutefois, les CCAS continueront d'exister dans chacune des communes pour les autres compétences qu'ils exercent actuellement.

Madame AKERMANN précise que le directeur du CCAS sera pour partie affecté à la communauté de communes et pour partie au CCAS de Marennes. Une personne, qui travaillait pour le compte du service d'aide à domicile, va être transférée à la communauté de communes. Les deux autres agents le seront partiellement.

Monsieur le maire tient à souligner que le CCAS reste l'employeur du directeur.

Rapport d'activité de la communauté de communes: il est pris acte de la présentation faite par le maire du rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de Marennes.

Monsieur MONBEIG souligne qu'il aurait présenté le rapport différemment en faisant apparaître d'un côté les investissements, de l'autre le fonctionnement.

• Travaux :

A l'unanimité, il est décidé :

- de passer un avenant de marché de travaux de réhabilitation de la salle de danse (lot électricité) conclu avec la SARL GUITTAARD-ROBIN pour un montant de 337,92 € HT soit 404,15 € TTC ;

- de confier à ERDF l'effacement du réseau basse tension, dans le cadre du réaménagement complet de la rue Albert 1er et de la rue Fougereau, pour un coût de 12 887,45 € HT soit 16 609,39 € TTC.

• Personnel communal :

A l'unanimité, il est passé un contrat d'assurance statutaire du personnel communal avec la SMACL pour une durée de trois ans, pour un taux de 2,40 % pour les agents CNRACL et un taux de 1 % pour les agents IRCANTEC.

• Acquisitions :

A l'unanimité, il est confirmé l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section BE n° 10, sise au lieu-dit "La Roche Française", appartenant à M. et Mme Gilles ALBERT, M. Daniel CHAMBRIN,

M. et Mme Serge PARUZYSKI, Mlle Laetitia CHAMBRIN, M. LAYAT et Mlle BAUDIN, M. et Mme ESBRI, M. Jean AUBRIERE et M. Joël AUBRIERE.

• Subventions :

A l'unanimité, il est décidé d'accorder à la coopérative scolaire de l'Ecole élémentaire Henri-Aubin une subvention de 6 000,00 € pour financer la classe de neige. Mme AKERMANN rappelle que la subvention pour la classe de neige s'élevait habituellement à 4 600,00 € Il est demandé exceptionnellement 6 000,00 € pour diverses raisons :

il y a 85 enfants de CMI ; les parents versent déjà une participation de 220,00 par enfant, alors que le séjour à la neige a été réduit déjà d'une journée pour diminuer les charges. Elle souligne que le CCAS de Marennes a informé les familles qu'il était prêt à les aider en cas de difficultés financières.

• Finances, comptabilité :

A l'unanimité, il est décidé :

- de procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement : 3 100 € de l'article 2313 - construction - opération 103 - bâtiments communaux, à l'article 2152 - installation de voirie - opération 14 - ateliers municipaux ; 9 300,00 € de l'article 2313 - construction - opération 101 - équipement scolaire, à l'article 21571 - matériel roulant - opération 14 - ateliers municipaux.

- d'admettre en non-valeur la taxe irrécouvrable de 280,50 € correspondant à une taxe pour location de salle du centre d'animation et de loisirs ;

- d'amortir de façon linéaire les biens récemment acquis pour un montant total de 11 678,38 € TTC.

• Bâtiments communaux :

A l'unanimité, il est passé un avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux conclu avec la Société DALKIA, le coût de l'avenant s'élevant à :

- P1 combustible	400,00 €
- P2 petit entretien	150,00 €
- P3 gros entretien	50,00 €

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'après les dernières élections, il a contacté le Tribunal de Grande Instance de La Rochelle pour savoir si la réforme de la justice engagée par l'Etat à Marennes était amendable et s'il était envisageable de conserver au moins les audiences foraines. Il lui a été répondu que ce n'était pas possible dans la mesure où Marennes est située à moins de 80 kilomètres de son TGI de rattachement. Aussi, dans le cadre du Pays Marennes Cléron, il a travaillé sur la possibilité de disposer d'un point d'accès au droit.

Le ministère de la justice, qui occupe actuellement le bâtiment à côté de la mairie, rendra les clés au Conseil général le 24 décembre prochain. Le maire a demandé au Conseil général ce qu'il comptait faire de ce bâtiment. Le Conseil général n'a rien décidé pour le moment. La commune de Marennes sera cependant consultée en cas de projet. La commission départementale d'accès au droit a accordé à Marennes le maintien des services présents dans le tribunal, autres que le greffe et les audiences. Aussi, a-t-il été décidé de créer un relais d'accès au droit.

Monsieur le maire a proposé les anciens locaux des services vétérinaires pour y installer ce relais d'accès au droit. Il précise que les locaux accueilleraient peut-être diverses associations de défense des consommateurs, syndicales. Il dresse la liste des différents services qui occupent les locaux : le service pénitentiaire d'insertion et de probation ; l'association départementale d'information sur le logement ; la FNADTH ; les notaires.

Monsieur MONBEIG demande si le conciliateur va disparaître. Monsieur le maire précise que le conciliateur tiendra des permanences tous les quinze jours. Il insiste sur la présence du centre d'information sur le droit des femmes et de la famille.

• Port ostréicole :

A l'unanimité, il est confirmé la volonté du conseil municipal de procéder au dévasage du port ostréicole et d'une partie du chenal ostréicole de La Cayenne, par le biais du rotodévaseur départemental "Mer d'Antioche", pour le coût de 36 776,00 € soit 43 984,10 € TTC.

• Information :

Monsieur le maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 2 décembre prochain, les conseillers municipaux y étant invités.

Il rappelle par ailleurs qu'il a reçu, en tant que président du Pays Marennes Cléron, un courrier du préfet de région l'informant du versement d'une subvention de 7 500,00 € au Théâtre de la Coupe d'Or

pour la mise en place du projet théâtral autour du patrimoine maritime à Marennes.

Il informe que le conseil municipal se réunira probablement le 14 décembre prochain.

Monsieur MONBEIG informe qu'il a entendu dire que le ramassage des déchets verts n'aurait plus lieu à partir du 1er janvier prochain. Monsieur le maire souligne que ce ramassage fait en principe partie des compétences de la communauté de communes. Or, c'est la commune qui le réalise. Il informe qu'il est effectivement envisagé, au niveau de la commune, de supprimer ce ramassage des déchets verts sauf pour les personnes âgées ou ayant des difficultés de déplacement qui seront dûment recensées par le CCAS et qui bénéficieront d'un ramassage adapté. Il estime que les personnes valides peuvent apporter leurs déchets verts à la déchetterie.

Monsieur MONBEIG demande ce qu'il en est du nouveau site Internet.

Monsieur le maire informe qu'une commission sera organisée en décembre pour discuter du cahier des charges.

Monsieur GRANDILLON souhaite prendre la parole.

Monsieur le maire rappelle que les questions souhaitées par les conseillers municipaux doivent faire l'objet d'une demande écrite afin que le maire puisse répondre avec précision.

Monsieur GRANDILLON souligne qu'il n'est pas stressé par l'ouverture des commissions à des non-élus comme cela a été écrit dans le compte-rendu. Il rappelle qu'il était déjà intervenu pour les commissions élargies.

Monsieur le maire informe que la commission communication se réunira en décembre pour traiter ce point. Il rappelle que la liste a été fournie lors du dernier conseil.

Monsieur GRANDILLON estime que le compte-rendu n'est pas toujours véridique. Il a le sentiment que pour le maire, l'opposition est secondaire, que dès que des questions qui dérangent sont posées, elles sont écartées. Il réitère sa demande pour connaître le nom des membres commissions élargies.

Monsieur le maire souligne qu'il tient à ce que le conseil municipal soit consulté au maximum, bien que le sous-préfet lui ait rappelé dans une lettre récente que le maire dispose d'une délégation du conseil municipal dans différents domaines, notamment les marchés publics, le dispensant de solliciter le conseil municipal.

Monsieur le maire répond à l'adresse de M. GRANDILLON qu'il aurait vraiment souhaité que des questions précises lui soient posées sur de vrais sujets. Par exemple, sur le Petit Port des Seynes. Il aurait aimé que l'attention que porte Monsieur GRANDILLON au fonctionnement du conseil municipal ait trouvé à s'exprimer lors du mandat précédent. Il aurait aimé que lorsque le gouvernement a décidé de supprimer le tribunal de Marennes, les élus de la majorité réagissent. Or rien n'a été dit.

Madame AKERMANN rappelle que sous l'ancienne municipalité, les questions orales n'étaient pas prises en compte par le maire en conseil municipal si elles n'avaient pas fait l'objet d'un écrit préalable et que cela ne choquait pas grand monde dans la majorité de l'époque. Elle souligne qu'elle est agacée par l'attitude de M. GRANDILLON qui interpelle le maire en disant M. VALLET et non monsieur le maire. Elle considère que c'est un manque de respect à l'égard des administrés que le maire représente.

Monsieur GRANDILLON précise qu'il ne soutient pas la municipalité précédente.

Madame AKERMANN souligne que M. GRANDILLON aurait pu s'exprimer davantage dans l'ancien conseil municipal que maintenant dans l'opposition. Elle note que Monsieur GRANDILLON est choqué par des choses qui ne le dérangeaient pas avant.

Madame EUSOP regrette que cela se passe ainsi et que les débats se retrouvent dans les journaux.

Monsieur le maire rappelle que lorsqu'il a été élu, il a été très correct vis-à-vis de la municipalité précédente, ne cherchant pas à faire sortir des affaires bien qu'il ait fait l'objet de demandes pressantes dans ce sens. Il a cherché à déminer le dossier Petit Port des Seynes. Il aurait pu utiliser électoralement ce dossier, ce qu'il n'a pas fait. Il rappelle toutefois qu'en ce qui concerne ce problème de pollution, il y a eu votes de nombreuses études sans que personne ne se pose de questions. Sans que personne ne se demande s'il n'aurait pas été opportun d'informer les administrés. Il note qu'il n'est pas normal que le conseil municipal n'ait pas été tenu informé du référent qui avait été engagé. Il estime que par rapport à ce dossier du Petit Port des Seynes, il s'est comporté de manière plutôt apaisante vis à vis des anciens élus de la majorité, et ce dans le souci de préserver la sérénité des débats.

Il rappelle par ailleurs que, contrairement au fonctionnement du conseil municipal sous l'ancienne municipalité, il n'y a pas d'adjoints exerçant dans le même temps des fonctions de président d'association. La nouvelle équipe municipale n'a pas cherché à verrouiller les associations.

Monsieur GRANDILLON note qu'il a des informations quand il vient au conseil municipal. Toutefois, il fait la distinction entre l'information et la communication.

Monsieur le maire aurait souhaité que ce souci d'information ait été exprimé sous la municipalité précédente. Monsieur le maire regrette d'avoir à débattre de questions aussi mineures que la composition des commissions alors qu'il existe tant de dossiers qui auraient mérité des questions il y a bien longtemps.

Après avoir demandé s'il y avait d'autres questions, Monsieur le maire clôt la séance.

La commune de Marennes souhaite la bienvenue à :



Crazy Game
93 rue Clemenceau (Jeux Vidéos)



L'approuage
5 rue Leterme (Chausseurs)



La halle aux chaussures
Zone Artisanale Les Grossines



Défi Mode
Zone Artisanale Les Grossines

Boulangerie Barbereau devient **Boulangerie l'Amandine** (M. et Mme Cahorel) 14 rue de la République

Boulangerie Foran devient **Boulangerie Muller** (M. et Madame Muller) 22 avenue du Général Leclerc



Tabac/ Presse : M et Mme Marteau sont remplacés par **M. et Mme Gelebart** 74 rue Georges Clemenceau

Pizzeria La Plage : M et Mme Moreau sont remplacés par **M. et Mme Cheval** 61 avenue William Bertrand



Une des très fâcheuses conséquences de la réforme de la carte judiciaire adoptée en 2008 est la fermeture, dans de nombreuses régions, des tribunaux d'instance. Cela entraîne mécaniquement la fermeture de nombreux services et lieux d'information pour tous les administrés.

Origine et conséquences

Extrait de propositions du Comité consultatif de la carte judiciaire et des chefs des cours d'appels dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire adoptée en 2008.

Pourquoi un relais d'accès au droit à Marennes ?



Le Tribunal de Marennes fermé par le gouvernement le 31 décembre prochain

La décision de fermer le Tribunal d'instance de Marennes correspond à une volonté malheureuse de (re)centraliser un grand nombre de pouvoir dans notre pays. Aussi et sans se soucier des problèmes que cela va poser aux Marennais, l'Etat a pris, au travers de la réforme de la carte judiciaire, la décision de fermer cette antenne, parce qu'elle se situe à moins de 80 kilomètres du Tribunal de La Rochelle. Mais si l'on connaît, ne serait-ce qu'un minimum, le contexte local, on sait qu'il n'est pas uniquement question des audiences. Les chiffres du tribunal de commerce de Marennes en 2008 jouaient en effet pour son maintien. 123 ouvertures de procédures judiciaires, dont 70 liquidations immédiates, 481 jugements en matière de sauvegarde, redressement et liquidation, pratiquement 1000 ordonnances du juge commissaire, 3200 formalités auprès du greffe. La petite pêche de Royan et de La Côtinière (premier port de langoustines de France), le tourisme (deuxième côte touristique, après la Côte d'Azur), le bâtiment et l'artisanat donnaient à ce tribunal, présidé par Charles BERTRAND, du grain à moudre et une vraie mission auprès de quelque 3500 entreprises.

Charles BERTRAND : « Nous n'attendions pas que les comptes soient dans le rouge pour conseiller les patrons. La prévention avait

pris de la valeur. Elle évitait les dépôts de bilan. Pour la moindre démarche, il va désormais falloir se rendre à La Rochelle : entre quarante-cinq minutes et une heure et demie de voiture. Tout le monde n'a pas Internet. Il faudra prendre une matinée pour obtenir un K-bis, la carte d'identité de l'entreprise. Il paraît que les affaires étaient devenues de plus en plus compliquées et qu'il faut des juges de plus en plus compétents. C'est faux. On nous reprochait de connaître les gens et d'être partiaux. Deuxième erreur. Chez nous, il est important de se connaître, et on estimait juste d'être jugés par ses pairs. Les gens sans avocat n'iront pas à La Rochelle. Tous les petits litiges ne seront plus traités, les chantiers mal finis, les factures impayées, les différends entre clients et commerçants. Seuls ceux qui ont les moyens s'en sortiront. Les petits chefs d'entreprise auront de moins en moins accès aux services publics. 3000 euros de fonctionnement par an, pas de loyer, zéro dépense, nous étions bénévoles. Nous ne coûtons rien, et nous rendions beaucoup de services. Je n'ai toujours rien compris à cette fermeture, sauf que pour vivre ici il faudra en avoir très envie. Ce n'est pas la préfecture de La Rochelle qui va nous aider. Cette décision fait l'unanimité : elle est absolument lamentable. »

Par conséquent, le maire de Marennes et toute son équipe municipale, déçus par cette décision, ont décidé de se battre pour permettre qu'au minimum les services et les centres d'information que le tribunal accueillait, puissent rester à Marennes. Après plusieurs combats, ils ont obtenu la création d'un relais d'accès au droit, véritable lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les Marennais comme pour les Oléronais apportant ainsi une véritable plus value pour notre territoire.

Comme avancé lors de la campagne de 2008, l'équipe municipale Marennaise a tout mis en œuvre pour que des services de proximité restent implantés dans la commune. Aidé par le Centre Départemental d'Accès au Droit (CDAD), elle a créé ce projet de relais d'accès au droit qui garantit aux Marennais comme à tous les habitants du canton un lieu unique d'information et d'orientation.

Un relais d'accès au droit : qu'est ce que c'est ?

L'accès au droit correspond à l'idée selon laquelle, en dehors de tout procès, quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, toute personne doit pouvoir :

- connaître ses droits et ses obligations,
- être informée sur les moyens de les faire valoir ou d'exécuter ses obligations.

L'accès au droit défini par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'information sur les droits et devoirs des personnes,
- d'orientation vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- d'aide à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation.

Le relais d'accès au droit sera donc un lieu d'accueil gratuit et permanent, qui permettra d'apporter une information de proximité sur leurs droits et /ou leurs devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ce lieu ressource permettrait entre autre d'organiser des permanences juridiques en partenariat avec les professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers), mais aussi avec les associations locales travaillant déjà sur le terrain (CIDF,ADJM,ADIL) ainsi que de nouveaux services.

Quels services accessibles dès le 4 janvier 2010 ?

Bien qu'il n'y ait plus d'audience, ce relais d'accès au droit accueillera :

- **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)** : 1 jour par semaine,
- **Conciliateur** : 1 journée tous les 15 jours,
- **Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)** : 1 jour tous les deux mois
- **Centre d'Information sur le Droit des Femmes (CIDF)** : ½ journée par mois,
- **Notaires** : ½ journée par mois,
- **Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés** : 1 jour par mois

Même si le planning définitif reste à définir plus précisément, ces services resteront résolument à Marennes le 4 janvier 2010 montrant ainsi qu'avec beaucoup de volonté, un travail mené en concertation et une bonne dose de combativité, des projets aussi utiles qu'innovants peuvent aboutir à conserver sur notre territoire des services d'une importance capitale.

Où va se situer ce relais d'accès au droit ?

Juste à côté de l'actuel CCAS, au 23bis rue Dubois Meynardie, en plein centre-ville de Marennes. Pour l'occasion, d'anciens locaux municipaux, auparavant prêtés aux bureaux vétérinaires, ont été rénovés et permettront d'accueillir les différents services et centre d'information qui restent à Marennes.



Réfection des anciens bureaux vétérinaires

Etat civil à Marennes de décembre 2008 à mai 2009 (la suite de l'état civil 2009 dans le prochain journal)

NAISSANCES

Le 10/12/2008 : CAHU-FERREC Lalo, né(e) à Royan
 Le 16/12/2008 : GUITTON Tom Paul Jean, né(e) à Rochefort
 Le 20/12/2008 : COUSTAUD Michèle Aliénor Zoriana, né(e) à La Rochelle
 Le 22/12/2008 : LECLAIR Kevin, né à Rochefort
 Le 26/12/2008 : CORBIN Cameron Emile Christian, né(e) à Royan
 Le 31/12/2008 : VILLE Yassine, né(e) à Saintes
 Le 09/01/2009 : BOUFFENIE Keny Eric, né(e) à Rochefort
 Le 18/01/2009 : GASPARD Lola Morgane, né(e) à Rochefort
 Le 18/02/2009 : DELAGE Lilou Trinity, né(e) à Rochefort
 Le 20/02/2009 : COURTIEUX Léna Jade, né(e) à Rochefort
 Le 26/02/2009 : POCHON Louis Frédéric, né(e) à Royan
 Le 01/03/2009 : JOURDE Lorenzo Rémi, né(e) à Royan
 Le 09/03/2009 : BESSON Théo, né(e) à Rochefort
 Le 27/03/2009 : ILLY Tana Ethan, né(e) à Royan
 Le 02/04/2009 : FRÉMONT Timothé Jean-Claude Pascal, né(e) à Rochefort
 Le 16/04/2009 : HERVÉ Mickael Sagesse Gracedvine, né(e) à Rochefort
 Le 17/04/2009 : BOBET Maxime Arnaud Eric, né(e) à Rochefort
 Le 19/04/2009 : MAZEAU-DOMINGO

Lucas, né(e) à Rochefort
 Le 29/04/2009 : BERNARD-CONRAD Jade, né(e) à Royan
 Le 30/04/2009 : NOËL-TROCHERIE Kéyan Ludovic, né(e) à Royan
 Le 06/05/2009 : BONNEAU Lilou Christine Marianne, né(e) à Royan
 Le 22/05/2009 : MARTINEAU-KOZA Noa Louis, né(e) à Rochefort
 Le 26/05/2009 : BOTTIER Noé Jean Philippe Laurent, né(e) à Royan
 Le 28/05/2009 : TOUCHEAU Antoine Ludovic Alexandre, né(e) à Rochefort

DECES

Le 25/12/2008 : CHUSSEAU Lucien, 9 Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 83 ans
 Le 30/12/2008 : SIBRAN Marguerite, divorcée FRANÇOIS, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 88 ans
 Le 01/01/2009 : GOURDIN Jean-Claude, Résidence Acadie Bât C n° 16 Marennes, 70 ans
 Le 10/01/2009 : QUÉTIER Roselyne, veuve GUAY, syndic des gens de mer, 7 Rue des Champs Marennes, 54 ans
 Le 11/01/2009 : SARRAZIN Michel, 3 Résidence Victor Hugo Le Château-d'Oléron, 80 ans
 Le 11/01/2009 : LONGUÉPÉE Norbert, 9 Rue des Hortensias Marennes, 67 ans
 Le 12/01/2009 : BILLEAU Gisèle, veuve NICOLEAU, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 80 ans
 Le 19/01/2009 : BOVET Christian, 9 Rue André Baudrit Marennes, 60 ans

Le 26/01/2009 : GOGUET Jacqueline, épouse CATHERINE, Retraitée, Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 87 ans
 Le 30/03/2009 : GAUTIER Yvette, veuve GILLARDEAU, 11 Rue des Six Moulins Marennes, 81 ans
 Le 29/01/2009 : BENOIS Jean, retraité, 6 Rue de l'Ensoleillée Marennes, 83 ans
 Le 31/01/2009 : LEBON Esténio, 4 rue du 3ème Régiment d'Infanterie Colonial Marennes, 99 ans
 Le 01/02/2009 : DELAGE Maurice, 160 Rue Georges Clemenceau Marennes, 80 ans
 Le 04/02/2009 : FRANCO Madeleine, veuve MASSÉ, Retraitée, 9 Avenue Leclerc, Maison de retraite Marennes, 93 ans
 Le 10/02/2009 : DOURNAUD Simone, veuve ARCHAT, 9 Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 96 ans
 Le 12/02/2009 : LECLERCQ Geneviève, épouse DUCLERCQ, 44 Rue des Chênes Marennes, 75 ans
 Le 17/02/2009 : DEBOIS Jean, 47 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 83 ans
 Le 22/02/2009 : VIEUILLE Albert, Retraité, Maison de retraite, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 90 ans
 Le 23/02/2009 : PINEAU Guy, 6 Rue Pierre Loti Marennes, 79 ans
 Le 08/03/2009 : MAROTEUX Marie-Louise, épouse COQUELLE, Retraitée, 9 Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 84 ans

Le 10/03/2009 : MOREL Gérard, 9 Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 63 ans
 Le 30/03/2009 : BODARD Odette, veuve LASSERRE, Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 94 ans
 Le 03/04/2009 : DUPUY Jeanine, veuve PÉJOINE, 9 Avenue Maréchal Leclerc, Maison de retraite Marennes, 85 ans
 Le 16/04/2009 : COMBEAU Roger, 17 Rue du Docteur Roux Marennes, 86 ans
 Le 22/04/2009 : GRATIOT Yvette, épouse DROUILLARD, 2 Rue Eric Chabrierie Saint-Sornin, 76 ans
 Le 04/05/2009 : RABEAU Vivette, veuve BOURIT, 8 Rue du Grand Breuil Marennes, 89 ans
 Le 05/05/2009 : CHAILLOLEAU Renée, veuve GOARIN, 3 bis Rue Battendier Bourcefranc-le-Chapus, 92 ans
 Le 30/04/2009 : MOUROT Thierry, 4 bis Impasse Savigny Marennes, 43 ans
 Le 02/05/2009 : DEBLED Jean, 73 Route de Montil Breuillet, 79 ans
 Le 06/05/2009 : GRILHAULT DES FONTAINES Alain, 6 bis rue Albert 1er Marennes, 58 ans
 Le 19/05/2009 : L'HELGOUALCH Marguerite, veuve CHAUVINEAU, Les Goélands, 9 avenue Maréchal Leclerc Marennes, 88 ans
 Le 22/05/2009 : MEMBRUT René, Maison de retraite, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 96 ans
 Le 30/05/2009 : BAUDOIN Rosemonde, veuve EDELINE, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 94 ans

TRANSCRIPTIONS

Le 26/12/2008 : DANIEL Annie, épouse PONTINE, 7 Rue des Jonquilles Marennes, 70 ans
 Le 05/01/2009 : GAILLARD Georges, 92 rue Georges Clemenceau Marennes, 97 ans
 Le 06/01/2009 : GUINTEINI Claude, retraité, 9 Rue de la Sansonnerie Marennes, 77 ans
 Le 09/01/2009 : POINTURIER André, retraité, 6 Allée des Acacias Marennes, 82 ans
 Le 22/01/2009 : TASSIGNY Maurice, 28 Avenue de Lattre de Tassigny Marennes, 92 ans
 Le 17/01/2009 : COLOMBO Paul, retraité, 48 Rue des Moulins de Coquards Marennes, 76 ans
 Le 25/01/2009 : PORTRON Jean-Paul, 4 Allée des Figuiers Marennes, 60 ans
 Le 27/01/2009 : LANOIR René, retraité, 31 Rue Régnier Marennes, 76 ans
 Le 05/02/2009 : TESSIER Jean, 13 Rue Dubois Meynardie Marennes, 83 ans
 Le 07/02/2009 : LEFFEVRE Geneviève, 9 Avenue Maréchal Leclerc, La Marquina Marennes, 92 ans
 Le 14/02/2009 : RENAUD Pierre, Retraité, 6 bis Passage Clémenceau Marennes, 57 ans
 Le 15/02/2009 : CHAMBRIN Thierry, chauffeur routier, 15 ter Rue du Commandant Lucas Marennes, 35 ans
 Le 19/02/2009 : CHAILLOLEAU Colette, épouse DAVID, retraitée, 10 Rue Henri Mériot Marennes, 78 ans
 Le 06/05/2009 : GODREAU Guy, retraité, 10 Rue du Général de Gaulle Marennes, 69 ans
 Le 22/02/2009 : LE MOAL François, 9 Avenue Maréchal Leclerc Marennes, 87 ans
 Le 27/02/2009 : GRIMAULT Gillette,

épouse FLANDROIS, 1 Rue du Docteur Roux Marennes, 72 ans
 Le 05/03/2009 : BRANGÉ René, 2 Rue Jean Mermoz Marennes, 79 ans
 Le 18/03/2009 : GIRET Jean-Pierre, retraité, 19 Rue Jean Jaurès Marennes, 69 ans
 Le 28/03/2009 : MASQUET Guy, 7 rue Hector Patoizeau Marennes, 87 ans
 Le 10/04/2009 : MORIN Robert, 14 bis Rue du Docteur Roux Marennes, 87 ans
 Le 18/04/2009 : VERHEYDEN Jacqueline, épouse LAMONNIER, retraitée, 1 d Rue du Grand Breuil Marennes, 79 ans
 TALEB Djamel, divorcée MEJDOUBI, sans profession, 31 Rue le Terme Marennes, 47 ans
 Le 20/04/2009 : DRACHE Micheline, veuve BOUGAULT, retraitée, Résidence les Grossines bâtiment C appartement 25 Marennes, 63 ans
 Le 06/05/2009 : LECÊTRE Albert, 31 bis Rue de Verdun Marennes, 86 ans
 Le 16/05/2009 : GUYONNEAU Claude, ouvrier ostréicole en retraite, 35 rue André Baudrit Marennes, 73 ans
 Le 17/05/2009 : MICHAUD Sylvie, Résidence Acadie bâtiment E appartement 26, rue Régnier Marennes, 48 ans
 Le 29/05/2009 : VERHEGGEN Guy, commerçant, Les Ombrettes Marennes, 54 ans

Zoom sur un Marennais...

Thierry Lavendomme : mécanicien de champions



Thierry Lavendomme dans son atelier

Thierry Lavendomme, fait partie de ces marennais qui gagnent à être connus. Il a, en effet, accompagné les plus grands coureurs automobiles et vététistes français dans leurs différentes activités rallyes, courses ou championnat du monde. Pour les amateurs rien de moins que Peterhansel, Roma, Alesi, Solberg, Alphonso (en ce qui concerne les sports automobiles) Nicolas Vouilloz ou Anne Caroline Chausson (en ce qui concerne le VTT), ont eu leurs « machines » préparées par notre Marennais. Titulaire d'un Baccalauréat technique en mécanique automobile, Thierry Lavendomme, a démarré par la réparation de bateaux et de moteurs marins, origine oblige. Puis, il s'est rapidement tourné vers la mécanique auto qui le passionne depuis toujours, en commençant, rien de plus, par être mécanicien de Paul Belmondo pour le championnat de France de Formule 3. Son service militaire effectué en tant que mécanicien évident, il restera deux ans dans une équipe de formule 3, mécanicien pour Jean Alesi. Cela lui ouvrira rapidement les portes de la Formule 1 qu'il a rejoint au sein de Ligier et dans laquelle il occupera le poste de responsable voiture et développeur de la voiture pour Arnoult et Jacques Laffite. Après avoir racheté, à la fin des années 90, une concession marine et créé sa propre société, il décide de changer de cap. Ses connaissances des écuries de courses, son professionnalisme et ses compétences le rendent attractif aux yeux de nombreuses équipes de courses F3000. Mais également aux yeux de l'équipe SUNN, équipe de VTT qui le sollicite en 1996 pour la mise au point des fourches et amortisseurs. Il devient vite indispensable et change de statut en devenant responsable technique de l'équipe de course et remporte tout ou presque sur le circuit mondial de descente. Un peu plus loin du monde sportif aujourd'hui, Thierry Lavendomme, dirige sa propre entreprise sur Marennnes, TEXAM spécialisée dans le développement et le test d'amortisseur pour la compétition (moto et auto). Une reconversion toute tracée pour cet homme qui vit et travaille à 100 à l'heure.



Thierry Lavendomme et Alain Prost

Thierry Lavendomme, fait partie de ces marennais qui gagnent à être connus. Il a, en effet, accompagné les plus grands coureurs automobiles et vététistes français dans leurs différentes activités rallyes, courses ou championnat du monde. Pour les amateurs rien de moins que Peterhansel, Roma, Alesi, Solberg, Alphonso (en ce qui concerne les sports automobiles) Nicolas Vouilloz ou Anne Caroline Chausson (en ce qui concerne le VTT), ont eu leurs « machines » préparées par notre Marennais. Titulaire d'un Baccalauréat technique en mécanique automobile, Thierry Lavendomme, a démarré par la réparation de bateaux et de moteurs marins, origine oblige. Puis, il s'est rapidement tourné vers la mécanique auto qui le passionne depuis toujours, en commençant, rien de plus, par être mécanicien de Paul Belmondo pour le championnat de France de Formule 3. Son service militaire effectué en tant que mécanicien évident, il restera deux ans dans une équipe de formule 3, mécanicien pour Jean Alesi. Cela lui ouvrira rapidement les portes de la Formule 1 qu'il a rejoint au sein de Ligier et dans laquelle il occupera le poste de responsable voiture et développeur de la voiture pour Arnoult et Jacques Laffite. Après avoir racheté, à la fin des années 90, une concession marine et créé sa propre société, il décide de changer de cap. Ses connaissances des écuries de courses, son professionnalisme et ses compétences le rendent attractif aux yeux de nombreuses équipes de courses F3000. Mais également aux yeux de l'équipe SUNN, équipe de VTT qui le sollicite en 1996 pour la mise au point des fourches et amortisseurs. Il devient vite indispensable et change de statut en devenant responsable technique de l'équipe de course et remporte tout ou presque sur le circuit mondial de descente. Un peu plus loin du monde sportif aujourd'hui, Thierry Lavendomme, dirige sa propre entreprise sur Marennnes, TEXAM spécialisée dans le développement et le test d'amortisseur pour la compétition (moto et auto). Une reconversion toute tracée pour cet homme qui vit et travaille à 100 à l'heure.

Cinéma : Remous de l'Estran

Au cinéma l'Estran à Marennnes : Le mardi 22 décembre à 16h, l'Estran accueille, en collaboration avec Ciné-Passion 17, une soirée « deux en un » autour de la thématique celtique : un concert et un film dans la même soirée !

Le spectacle : Trio Bass'in

(Olivier Quesne, Gilles Rivière et David Cadieu) C'est un travail de création, de composition et d'arrangements de thèmes traditionnels issus principalement du monde celtique. Le Trio Bass'in n'est pas une formation de musique traditionnelle : elle s'en inspire et s'offre des libertés musicales afin de développer les différents modes de jeux aussi bien scénique que musical. Une polka que les trois grands-mères auront fait mariner plusieurs

heures, nous fera plutôt danser le reggae à polka man !!

Le film : Brendan et le secret de Kells

Réalisé par Tomm MOORE avec Robin TROUFFIER, Dominique COLLIGNON-MAURIN, Clara PONCARE

C'est en Irlande au 9^{ème} siècle, dans l'abbaye fortifiée de Kells, que vit Brendan, un jeune moine de douze ans. Avec les autres frères, Brendan aide à la construction d'une enceinte pour protéger l'abbaye des assauts réguliers des Vikings. Sa rencontre avec Frère Aidan, célèbre maître enlumineur et "gardien" d'un Livre d'enluminures fabuleux mais inachevé, va l'entraîner dans de fantastiques aventures. Aidan va initier Brendan à l'art de l'enluminure pour lequel le jeune

En direct de la médiathèque...

- **Bébé Lecteurs** : 8 et 15 décembre - 9h30
- **Heure du Conte** : 16 décembre - 16h
- **Ateliers créatifs BricàBroc** : 12 décembre - 14h30

garçon révélera un talent prodigieux. Pour finir le livre et défiant ses propres peurs, Brendan sortira de l'abbaye pour la première fois et entrera dans la forêt enchantée où de dangereuses créatures mythiques se cachent et l'attendent. C'est là qu'il va rencontrer Aisling, la jeune enfant loup qui l'aidera tout au long de son chemin. Brendan va-t-il réussir sa mission malgré les hordes de Vikings qui se rapprochent ? Pourra-t-il prouver que l'art est la meilleure fortification contre les barbares ?

Priorité voirie

Ont été réalisés :

- **Place et impasse Fradin** : enfouissement des réseaux « France Télécom et EDF », changement des conduites de gaz, réalisation d'un pluvial.

Réaménagement avec gravillons lavés et enrobé à chaud, pour un coût total de 39 553,00 € TTC. A noter : début 2010, une ouverture complète de stationnements aux anciens ateliers municipaux



La place Fradin

sera réalisée et reliée à la place Fradin par une liaison piétonne.

- **Rue Jacques Palacin** : Aménagement de



La rue Jacques Palacin

places de stationnement pour béton désactivé et bordure bois rue Jacques Palacin pour un coût total de 14 713,00 € TTC.

- **Amélioration du réseau public d'eau potable** : Des opérations d'amélioration du réseau public d'eau potable ont été menées, consistant principalement à changer les branchements plomb en

branchements polyéthylène dans les rues Marceau, Bel Air, Pasteur et Palacin.

Travaux Divers :

- Peinture des anciens bureaux vétérinaires
- Pose de la signalisation de la tranche de la piste cyclable reliant le Port de Plaisance à l'ancienne gare
- Hydrocurage du réseau d'eau pluviale de la Plage ainsi que de ses filtres.
- Hydrocurage du réseau d'eau pluviale du bois des Chênes.
- Hydrocurage d'un puisard d'eau pluviale à la pimpevine.
- Hydrocurage du réseau d'eau pluviale du passage Clemenceau.
- Hydrocurage du réseau d'eau pluviale entre le Maine et les Ombrettes pour un coût total de 3850,75 euros TTC.

Fermeture de la mairie

La mairie de Marennnes fermera ses portes les jeudis 24 et 31 décembre après-midi.

Marché de Noël

« Marennnes, Bouge ton marché » et la municipalité organisent les 11 et 12 décembre prochains un marché de Noël, Place des halles. Le vendredi de 16h à 19h et le samedi toute la journée, les Marennnais auront l'opportunité de découvrir les produits traditionnels de cette période hivernale ainsi que diverses animations. Dès le 1^{er} Décembre, vous pourrez trouver, chez les commerçants participants des billets de tombola à 1 euro. Le tirage au sort s'effectuera le samedi 12 décembre à 17h sous la halle du marché.



Déclaration des puits en mairie.

Rappel : Il est obligatoire de déclarer les puits et forages privés, ouvrages de récupération d'eau de pluie en mairie avant le 31 décembre 2009. Cela permettra d'éviter toute mauvaise surprise en cas de contrôles de l'exploitant du réseau d'eau potable.

Décès de Madame AULIER

La municipalité s'associe à la tristesse de la famille de Madame AULIER, disparue le 15 novembre dernier. Elle tient à saluer la mémoire de cette Marennnaise qui était très active au sein des associations de notre commune et tout particulièrement celle de l'ASPT (Association un Sourire Pour Tous) dont elle était présidente.

Inscriptions sur les listes électorales

Rappel : Les inscriptions sur les listes électorales sont à faire avant le 31 décembre, 12h, à l'accueil de la mairie pour pouvoir voter lors des Régionales qui auront lieu le 14 et 21 mars 2010. Pour s'inscrire c'est très simple, rendez vous à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

AMAP

Mercredi 18 octobre s'est tenue la première réunion d'information pour la création à Marennnes d'une AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. En présence de Kristen PIEL, jeune agriculteur local venu expliquer le fonctionnement d'une AMAP et les intérêts qu'elle peut représenter pour tous, une vingtaine de Marennnais a entamé les premières démarches de cette action citoyenne. La séance a permis d'expliquer le fonctionnement d'une AMAP, les principes sur lesquels elle est fondée et la nécessaire (mais simple) organisation qu'elle impose. Des informations complémentaires sur la prochaine réunion vous seront données dans le bulletin municipal.

Calendrier des Manifestations

Décembre

Le 3/12/09 à 20h
Théâtre « Le soleil sous l'arbre »
Spectacle familial dès 7 ans, construit autour du film « Célia et le géant »
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 4/12/09 à 17h
Téléthon « YOGA »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.06.99

Le 4/12/09 à 20h30
Téléthon « k Danser »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.00.12

Le 5/12/09 à 9h
Téléthon « Atelier Créatif Marennnais »

Vente de gâteaux au marché, le matin à partir de 9h, au Centre d'Animation et de Loisirs l'après-midi
Tel : 05.46.85.20.58

Le 5/12/09 à 17h
Téléthon « Ballet Alcyon »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.64.28

Le 5/12/09 à 20h30
Téléthon « Chemin d'Etoiles »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.04.22

Le 6/12/09 à 14h30
Téléthon « Loto du foot - USM »
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.76.36.52

Le 9/12/09 de 8h à 13h
Don du sang
Centre d'Animation et de Loisirs

Le 12/12/09 à 15h
Connaissance du Monde « La Norvège »
L'Estran - Tel : 05.46.76.37.69

Le 12/12/09 à 20h30
Loto de l'ASPT
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.69.15

Le 13/12/09 à 15h
Thé dansant
Organisé Par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.02.26.96

Le 16/12/09 à 16h
Spectacle de Noël
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.37.46

Le 17/12/09 à 20h30
Théâtre « Ils s'aiment »
Comédie de Murielle Robin et Pierre Palmade avec Jean et Hervé Lacroix
L'Estran - Tel : 05.46.85.21.41

Le 19/12/09 à 20h30
Loto - Association DCAL

Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.13.82

Le 20/12/09 à 14h30
Loto de l'Avenir de Marennnes
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.85.63.10

Le 27/12/09 à 15h
Thé dansant
Organisé par Christian
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.02.26.96

Le 31/12/09 de 22h à 5h
Réveillon dansant
Centre d'Animation et de Loisirs
Tel : 05.46.97.12.00